



Imposition de travaux extérieurs par la société hlm

Par **Joki**, le **22/04/2012** à **19:02**

Bonjour,

Je loue une maison avec jardin à une société HLM. Celle-ci veut mandater une entreprise pour les entretiens extérieurs que je ne peux pas faire (souci de santé) ramassage des feuilles, élagage des arbres etc etc, et bien sur à mes frais. Le proprio a-il le droit de mandater ces travaux extérieurs et ont-ils le droit de rentrer dans ma propriété sans mon autorisation?

Merci de votre aide.